

Compte rendu du Conseil Municipal du 28 février 2012

Présents : C. THOMAS, C. VISTE, C. BASTIER, R. CABANNES, L. MOULARD, D. SCHÜWY, N. ABBAL, L. GUEGAN, C. ORTSTEIN, S. PUJOL, C. CUENI, M. GILAVERT, B. GRYNFELTT, I. BUFFET-PICHON, D. MARCH, F. LANGIN, J. ROMIEU, H. CABANEL S. ROUSSEL, G. LABATUT, V. BAUDE-TOUSSAINT.

Mandats : H. GRANIER à C. CUENI, M. DEFAZIO à L. MOULARD, O. JANUSZEWSKI à G. LABATUT.

Absents excusés : J.P.SOR, D.TUR, S. SANTA.

Secrétaire de séance : Mme Lyliane MOULARD est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

I - Approbation du procès verbal du conseil municipal du 17 janvier 2012

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

II - Débat d'orientation budgétaire

M. VISTE précise l'intérêt du débat d'orientation budgétaire, donnant les tendances des finances communales sur plusieurs exercices.

Le Conseil Municipal prend acte du débat d'orientation budgétaire.

III - Autorisation de programme 2012 / crédits de paiement 2012

M. VISTE explique le fonctionnement du principe des autorisations de programme/crédit de paiement en investissement et donne lecture du projet de délibération.

Sont visées les opérations suivantes : centre de secours, salle polyvalente, gendarmerie.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité l'autorisation de programme 2012/crédits de paiement 2012.

Détail du vote : pour - 14, contre - 0, abstention - 10 (C. CUENI, H. GRANIER, H. CABANEL, F. LANGIN, S. ROUSSEL, J. ROMIEU, D. MARCH, G. LABATUT, V. BAUDE TOUSSAINT, O. JANUSZEWSKI).

IV - Indemnisation des frais de mission des élus au compte 6256 du BP

M. VISTE donne lecture de la note de synthèse. M. MARCH demande un remboursement des frais de mission selon les modalités prévues par le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 revalorisé par arrêté du 26 août 2008. Le texte voté est celui qui prend en compte cette proposition.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la délibération relative à l'indemnisation des frais de mission des élus.

V - Opération bâtiments communaux - demande de subvention auprès du syndicat Hérault Energies dans le cadre de la politique d'économie d'énergie de la commune

Mme BUFFET-PICHON arrive en séance.

M. BASTIER donne le détail des travaux prévus sur les différents bâtiments communaux afin d'assurer leur isolation.

Il convient de solliciter Hérault Energies pour un coût de travaux s'élevant à 10 578.52 € HT.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention pour les travaux mentionnés ci-dessus auprès d'Hérault Energie.

VI - VII - VIII - Etude action - demande de subvention relative à la restauration du Pont Royal auprès du Conseil Général, du Conseil Régional et de la DRAC

M. GRYNFELTT donne lecture de la note de synthèse ; le coût de l'étude est de 35 491 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les demandes de subvention auprès des différents partenaires.

IX - Etude urbaine préalable à l'intervention de l'Etablissement Public Foncier - fonds de concours auprès de la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée

Suite à la demande de la commune, la communauté d'agglomération Béziers-Méditerranée s'est engagée pour l'ensemble des communes à cofinancer les études urbaines par le biais d'un fonds de concours. L'étude sera ouverte en comité de pilotage aux différents groupes du Conseil Municipal tel qu'énoncé en commission des Marchés. Cette étude aura un impact sur le fonctionnement à venir de la ville.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande de fonds de concours à la CABM pour un coût de 31 600 € HT.

X - Convention commune/ communauté d'agglomération Béziers Méditerranée relative aux modalités techniques et financières de réfections de voiries réalisées dans le cadre des travaux de réseaux d'eau et d'assainissement

M. BASTIER précise les enjeux de la convention commune/CABM en termes de modalités financières et techniques lors des travaux de réseaux d'eau et d'assainissement.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention proposée par la CABM.

XI - Enquête publique conjointe préalable commune/ communauté d'agglomération Béziers Méditerranée pour la déclaration d'utilité publique pour les travaux de dérivation des eaux souterraines en vue de l'alimentation en eau potable et pour l'instauration des périmètres de sécurité et des servitudes qui en découlent : avis de la commune

M. le Maire précise que le pompage de l'usine à eau sera rénové, cela passera par une requalification. Ces travaux engendrent un nouveau périmètre de sécurité nécessitant enquête publique.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la déclaration d'utilité publique pour les travaux mentionnés ci-dessus et l'instauration des périmètres de sécurité et des servitudes qui en découlent.

XII - Subvention attribuée au collège au titre du projet pédagogique « Paris culturel, citoyen et scientifique » - voyage scolaire du 7 mars au 9 mars 2012

Mme SCHÜWY donne des précisions sur cette subvention attribuée au collège pour 27 élèves. Elle donne le coût du voyage ainsi que les aides demandées, notamment aux différentes communes.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la subvention attribuée au collège.

XIII - Compte-rendu de la délégation L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. le Maire informe le conseil municipal des décisions :

- 2011-048 : mission SPS pour la construction de la salle polyvalente
- 2011-049 : mission étude de faisabilité relative à la réalisation d'une zone d'activités et de commerces située à la sortie de Servian de l'autoroute A75
- 2011-050 : clôture du marché de maîtrise d'œuvre initial pour la construction d'un centre de secours
- 2011-051 : mission géotechnique pour la construction d'un centre de secours
- 2011-052 : maintenance et entretien des installations du réseau d'éclairage public
- 2011-053 : fourniture et installation d'un générateur sur le toit du centre de secours
- 2011-054 : emprunt pour nouveaux investissements
- 2011-055 : emprunt pour nouveaux investissements

XIV - Questions diverses

- Qualité de l'eau
- Fuite d'eau rue Edouard Herriot
- Club de natation
- Politique tarifaire de la piscine
- Nom du stade synthétique
- Débordements des containers individuels

La séance est levée à 20h53.